

Qu'est-ce qu'un crédit d'investissement ?

Définition	<p>Un crédit d'investissement est contracté pour financer des fonds de roulement ou des investissements matériels, immatériels ou financiers.</p> <p>Il s'agit d'un crédit à moyen ou long terme qui a une durée fixe, déterminée.</p> <p>Le crédit est amorti selon un plan de remboursement préalablement convenu.</p> <p>Dans certains cas, une entreprise entre en ligne de compte pour une intervention des pouvoirs publics sous la forme d'un cautionnement, d'un prêt subordonné ou d'un subside. Vous trouverez plus d'informations sur les différentes formes d'aides publiques via la rubrique aides publiques.</p>
Groupe cible	<p>Les indépendants, les personnes exerçant des professions libérales et les entreprises (PME et grandes entreprises), les organismes publics.</p>
Montant	<p>Un crédit d'investissement est en principe contracté à partir d'un montant donné. Le montant minimum pour un crédit d'investissement diffère d'une banque à l'autre. Certaines institutions font une distinction entre un petit crédit d'investissement et un crédit d'investissement classique. Un petit crédit d'investissement peut déjà être accordé à partir de 2.500 EUR. Toutefois, les montants minima pour les crédits d'investissement sont généralement un peu plus élevés.</p> <p>Pour les crédits d'investissement avec subsides (par ex. Vlaams Landbouw en Investeringsfonds, Fonds de Participation, ...), le montant minimum peut être inférieur et aller jusqu'à 7.500 EUR.</p>
Durée	<p>La durée du crédit d'investissement diffère également d'une institution à l'autre. Selon la banque, la durée peut aller d'un mois, pour les petits crédits d'investissement, à maximum 30 ans, période d'utilisation comprise. Le crédit ne court dans tous les cas jamais au-delà de la durée de vie économique de ce qui fait l'objet du financement.</p>
Prélèvement et remboursement	<p>Le crédit d'investissement peut être utilisé totalemment ou en tranches. Du fait de cette période de disponibilité, il prend généralement la forme d'une ouverture de crédit. La période de disponibilité dépend des besoins de financement et est inférieure à 2 ans. En pratique, 2 mois sont une période de disponibilité courante.</p> <p>Le remboursement des intérêts est généralement mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel. Ce remboursement de capital présente dans une large mesure la même périodicité que celle prévue pour le remboursement des intérêts (il n'est jamais plus court) avec des amortissements de capital fixes identiques par période.</p> <p>Le remboursement peut aussi être convenu différemment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ amortissements mensuels ou trimestriels, ○ dans des cas exceptionnels, si le crédit a une durée relativement courte (3 à 5 ans) et s'il est justifié économiquement parlant, l'amortissement peut intervenir en fin de crédit, ○ ... <p>Parfois un report du premier remboursement de capital peut être</p>

	accordé. Le crédit d'investissement aura alors une période d'exonération de remboursement du capital . Cette période ajoutée à la période de disponibilité ne peut excéder 3 ans et est comprise dans la durée totale du crédit.
Taux d'intérêt	<p>Le taux d'intérêt qui est appliqué pour le crédit d'investissement est un taux d'intérêt nominal qui</p> <ul style="list-style-type: none"> - est fixe pour la durée totale du crédit (et pour autant que les taux d'intérêt du marché soient disponibles (maximum 20 ans)) - ou est variable et est revu entre-temps. Les périodes de révision diffèrent d'une banque à l'autre et peuvent être par exemple de 1, 2, 3 ou 5 ans. D'autres périodes sont également possibles. <p>Le taux d'intérêt qui est proposé dans le cadre d'une offre de crédit est toujours limité dans le temps (par ex. 60 jours jusqu'à la signature du contrat) vu la volatilité sur les marchés des capitaux de ces taux d'intérêt.</p> <p>Le taux est généralement imputé à la fin de la période (chaque mois, trimestre, ...) sur la base d'un calcul 365/360.</p>
Autres coûts	<p>Les coûts liés à un crédit d'investissement se composent du taux et de différents éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - frais de dossier : une rémunération pour l'analyse du dossier de crédit, la rédaction du contrat de crédit et des garanties éventuelles; - frais de gestion : une rémunération pour l'encaissement des montants de capitaux et d'intérêt, l'analyse régulière des risques et la gestion administrative du contrat de crédit; - commission de réserve : une commission pour le maintien à disposition du montant de crédit non encore utilisé. Il s'agit d'un pourcentage du montant non utilisé qui est imputé par trimestre; - éventuellement des intérêts de retard si le capital et/ou les montants d'intérêt est/sont remboursé(s) trop tard. On applique pour ce faire le taux d'intérêt d'un crédit de caisse en compte courant, avec en sus une marge de dépassement.
Sûretés	<p>En principe, toutes les formes de sûretés sont envisageables et elles sont fixées en fonction du profil de risque du client, de la transaction et du contexte économique.</p> <p>Les sûretés les plus fréquentes sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'hypothèque - le nantissement sur fonds de commerce - le mandat hypothécaire - le cautionnement - le nantissement de titres ou dépôts - ou une combinaison de plusieurs de ces sûretés.
Engagements supplémentaires	<p>Souvent, il est convenu d'engagements supplémentaires comme</p> <ul style="list-style-type: none"> - des ratios financiers que l'entreprise doit respecter pendant la durée du crédit (ce que l'on appelle les « covenants »); - un engagement à ne pas constituer de sûretés sur des actifs dans le futur sans autorisation écrite du prêteur (« negative pledge »); - le maintien par l'emprunteur de la majorité dans l'actionnariat - ...
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> - Un crédit d'investissement a un taux d'intérêt fixe qui est

	<p>fonction de la durée de vie économique du bien financé.</p> <ul style="list-style-type: none">- Un tel crédit offre tout un éventail de choix sur le plan des modalités de crédit.- Il y a une marge pour une fixation des prix à la mesure de l'entreprise.- Les charges financières sont fiscalement déductibles.- L'entreprise a la certitude de pouvoir disposer des moyens financiers pendant la durée convenue contractuellement.- Le crédit d'investissement offre l'avantage de pouvoir être utilisé progressivement en fonction du projet financé, de la facture et de l'acceptation des travaux.
--	---